

DOMINIQUE SCHNAPPER

Une sociologue
au Conseil
constitutionnel

nrf essais

GALLIMARD

DU MÊME AUTEUR

Aux Éditions Gallimard

L'ITALIE ROUGE ET NOIRE, 1971.

JUIFS ET ISRAÉLITES, « Idées », 1980 (trad. en anglais).

L'ÉPREUVE DU CHÔMAGE, « Idées », 1981, « Folio Actuel », 1994.

SIX MANIÈRES D'ÊTRE EUROPÉEN, ouvrage collectif sous sa direction et celle d'Henri Mendras, « Bibliothèque des sciences humaines », 1990.

LA FRANCE DE L'INTÉGRATION. SOCIOLOGIE DE LA NATION EN 1990, « Bibliothèque des sciences humaines », Prix de l'Académie de Dijon, 1991.

LA COMMUNAUTÉ DES CITOYENS. SUR L'IDÉE MODERNE DE NATION, « Nrf essais », 1994, « Folio Essais », 2003. Prix de l'Assemblée nationale (trad. en anglais, espagnol, grec, turc, serbo-croate, macédonien, roumain, bulgare, ukrainien, japonais, albanais).

LA RELATION À L'AUTRE. AU CŒUR DE LA PENSÉE SOCIOLOGIQUE, « Nrf essais », 1998 (trad. en turc et en bulgare).

QU'EST-CE QUE LA CITOYENNETÉ ?, « Folio Actuel », 2000 (avec Christian Bachelier) (trad. en catalan et en roumain).

QUESTIONNER LE RACISME, « Le Forum », 2000 (avec Sylvain Allemand) (trad. en grec).

LA DÉMOCRATIE PROVIDENTIELLE. ESSAI SUR L'ÉGALITÉ CONTEMPORAINE, « Nrf essais », 2002, « Folio Actuel », 2010 (trad. en italien, anglais, espagnol, turc).

QU'EST-CE QUE L'INTÉGRATION ?, « Folio Actuel », 2007. Prix du livre politique (trad. en grec).

Chez d'autres éditeurs

MORPHOLOGIE DE LA HAUTE ADMINISTRATION, 1. LES AGENTS DU SYSTÈME ADMINISTRATIF, 2. LE SYSTÈME ADMINISTRATIF, Mouton, 1969 et 1972 (avec Alain Darbel).

SOCIOLOGIE DE L'ITALIE, PUF, « Que sais-je ? », 1974 (trad. en italien).

HISTOIRE ORALE OU ARCHIVES ORALES ?, Association pour l'histoire de la Sécurité sociale, 1980 (avec Danièle Hanet *et al.*).

Suite des œuvres de Dominique Schnapper en fin d'ouvrage

nrf *essais*

Dominique Schnapper

Une sociologue
au
Conseil constitutionnel

Gallimard

DANS LA MÊME COLLECTION

LA COMMUNAUTÉ DES CITOYENS. Sur l'idée moderne de nation

LA DÉMOCRATIE PROVIDENTIELLE. Essai sur l'égalité contemporaine

LA RELATION À L'AUTRE. Au cœur de la pensée sociologique

Schnapper, Dominique (1934-)

Sciences sociales : sociologie

État ; institutions ; constitutionnalité ; équilibre
des pouvoirs.

Histoire ; France ; V^e République ; Constitution ; vie politique ; exé-
cutif & législatif.

© *Éditions Gallimard, 2010.*

Tant de secrets nous lient, un langage que nous seuls comprenons, avec des références à des gens, à des situations tragiques ou drôles. Ce trésor commun demeure notre complicité la plus attachante parmi tous les rapports humains.

[...]

Comme dans la vie, l'amour continue à évoluer dans la mort, toujours semblable et toujours autre.

MARC BERNARD
Au-delà de l'absence

INTRODUCTION

J'ai été membre du Conseil constitutionnel pendant neuf ans, de 2001 à 2010. C'est une expérience unique pour une sociologue, fruit imprévu d'une série de hasards que je considère heureux.

Si j'ai tenu mon journal très régulièrement à mon arrivée lorsque tout était neuf — les lieux, les personnes, le mode de vie, les références et les problèmes intellectuels —, puis plus irrégulièrement lorsque la routine rendait habituel ce qui, au début, était exotique pour une universitaire, les extraits de ce journal, devenu rétrospectivement journal d'ethnologie, ne seront jamais utilisés comme des documents lorsqu'ils touchent aux personnes ou aux délibérations. Le nouveau conseiller prête serment de ne rien révéler « du secret des délibérations et des votes », mais si, à la fin de son mandat, il peut raconter le reste de son expérience, il m'est apparu inenvisageable de raconter ce que furent les personnes et leurs relations pendant les neuf ans de mon mandat. J'ai d'autant moins de raisons de le faire que je n'ai rencontré, de la part de chacune d'entre elles, qu'amabilité et courtoisie. Si mes échanges ont été inégalement familiers avec les uns et les autres, je n'ai connu de conflit ou même de tension avec personne — d'autant, peut-être, que je suis toujours restée

quelque peu marginale. J'ai eu des relations souvent affectueuses avec les membres, remarquablement compétents, du service juridique et du service de la documentation, qui m'ont assistée dans mon travail au Conseil comme dans mes recherches personnelles d'une manière particulièrement chaleureuse. « Le petit personnel », pour reprendre le terme de la maison, m'a entourée d'attentions. L'un d'entre eux a souvent évoqué, en souriant avec une indulgence un peu ironique, ma première arrivée dans la maison avec mon sac à dos rempli de livres, ce qui n'était vraiment pas dans le style des lieux. Un autre m'a dit à plusieurs reprises : « Vous, vous n'êtes pas comme les autres ! » J'ai eu la faiblesse de prendre cela pour un compliment... Non seulement je n'ai aucun compte à régler, mais j'ai éprouvé tout autant que les autres le bonheur au palais Montpensier — sans rapport avec le bonheur personnel —, que je décriis un peu plus loin.

J'ajoute que je n'ai pas caché, dans les dernières années, mon intention d'écrire un livre sur le Conseil, mais mes collègues, à une ou deux exceptions près — dont la manifestation d'intérêt était probablement due à la politesse ou à l'amitié —, n'ont été ni hostiles à cette idée, ni intéressés par mon projet, illustrant la faible attention des acteurs de la vie publique pour la production sociologique. Je ne peux être taxée de déloyauté ou de trahison à leur égard. Aucun d'entre eux n'a montré de véritable curiosité pour mes travaux, la plupart étaient insensibles aux sciences sociales. S'il est vrai que « chaque catégorie sociale a sa propre forme de consentement ou de résistance à l'investigation »¹, dans ce cas, il n'y a eu ni « consentement » ni « résistance », mais indifférence.

« *Participation observante* »

Mon intention ici n'est pas de livrer des Mémoires ni de proposer une chronique en « racontant le Conseil », en évoquant ses membres, ses lieux et ses pratiques quotidiennes, comme l'a fait l'un de mes prédécesseurs, Jacques Robert², renouant ainsi avec la tradition des nombreux livres de Mémoires rédigés par des magistrats pendant leur retraite, mais de proposer une analyse, telle qu'un sociologue extérieur à l'institution aurait pu la mener dans des conditions évidemment moins favorables. J'ai bénéficié, privilège irremplaçable, d'un temps d'enquête particulièrement long — neuf ans — et d'une possibilité unique de confronter ma propre pratique aux observations prolongées sur le fonctionnement spontané de l'institution. C'est mon expérience qui est devenue mon premier matériau d'enquête. Encore une fois, il ne s'agit pas pour autant d'un témoignage, pour reprendre le vocabulaire médiatique. Les amateurs d'indiscrétions et de ragots seront déçus. Les observations et les réflexions que j'ai consignées au fil du temps dans mon journal ne seront mobilisées que dans la mesure où elles seront des arguments dans l'analyse proprement sociologique. Je soumetts les résultats d'une étude qui, à partir d'une enquête singulière, mobilise ensuite, de la manière la plus classique, la réflexion sur une expérience personnelle — forme particulière d'enquête sur le terrain —, le recueil systématique d'informations et d'observations, l'élaboration d'analyses typologiques, l'appel à l'interprétation historique et sociologique.

L'idée même de proposer une sociologie du Conseil n'est venue que très progressivement. Comme en témoigne le journal que j'ai tenu dès mon entrée, j'ai d'abord été inti-

midée, inquiète de participer à une institution prestigieuse et pour laquelle je n'avais pas la formation de juriste que je jugeais nécessaire, désireuse de bien faire, craignant de ne pas être digne de l'honneur qui m'était fait et de la responsabilité qui m'était confiée ; au cours des premiers temps, je n'ai eu pour souci que d'être à la hauteur de la tâche — d'autant plus que la représentation que j'avais du Conseil constitutionnel était imprécise, mais, comme beaucoup d'autres conseillers à leur arrivée, peu favorable. J'avais le souvenir un peu vague qu'il avait été un « béni-oui-oui » soumis à la volonté du général de Gaulle. Plus récemment, j'avais été choquée, comme tous les lecteurs du *Monde*, par les décisions sur les comptes de campagne des candidats à l'élection présidentielle de 1995 et surtout sur l'élection de Jean Tiberi, député maire de mon arrondissement en 1998. On avait parlé de fausses domiciliations dans des logements sociaux de la Ville de Paris dans divers arrondissements, de domiciliations dans des bâtiments qui n'existaient pas, du nombre anormalement élevé d'électeurs domiciliés dans les locaux de la mairie, de certificats d'hébergement de complaisance — et le Conseil constitutionnel n'avait pas annulé l'élection. Je souhaitais naïvement contribuer à faire enfin triompher la vertu républicaine.

Je ne saurais plus que les autres échapper à l'exigence d'explicitier le sens de mon entreprise et ce qu'il est convenu d'appeler mon rapport au terrain. Dans le cas habituel des enquêtes par observation participante, pour reprendre le terme de la tradition, le sociologue aborde un milieu social et participe à sa vie *pour* l'observer. Quelle que soit sa volonté de participer à un milieu pour mieux le comprendre, il reste extérieur et sa seule présence risque parfois de modifier la situation qu'il entend étudier. Même

s'il ne procède pas à des entretiens formels mais note les propos qui sont naturellement tenus par les acteurs, sa présence ne peut être anodine, il est inévitablement pris à témoin par l'un ou l'autre, il ne peut pas ne pas participer, fût-ce par son abstention, aux relations entre les membres du groupe, au point que certains ont fini parfois par devenir eux-mêmes membres du groupe. Ce fut le cas de William Whyte qui devint l'un des membres les plus actifs du groupe de jeunes Italo-Américains des rues après en avoir partagé le quotidien³.

Les spécialistes de méthodologie distinguent volontiers les différentes formes de participation selon le degré d'implication du chercheur dans le groupe social qu'il entend étudier : il peut participer de manière « périphérique », « active » ou « complète » ; il peut adopter son rôle ouvertement (*overt*) ou avancer dissimulé ou masqué (*covert*). Être un chercheur qui fait lui-même partie du groupe qu'il étudie est, à coup sûr, un cas particulier de participation « complète ». La singularité de mon enquête tient en effet à ce que je participais *réellement* au fonctionnement de l'institution. J'étais l'un des neuf conseillers nommés (auxquels se joignent les anciens présidents de la République, membres de droit) et j'ai participé à ce titre aux décisions qui ont été prises pendant les neuf années de ma présence. Le projet sociologique n'est advenu que longtemps après ma nomination. Loin d'avancer masquée en me faisant passer pour un membre du groupe, j'étais *réellement* membre de ce groupe. S'il ne faut pas que le sociologue devienne un *indigène*, comme nous l'enseignent les manuels d'anthropologie, il se trouvait que *j'étais un indigène*. Ma présence en tant que sociologue n'a eu aucun effet sur le milieu que j'observais — d'autant plus que les membres du Conseil ne manifestaient guère

d'intérêt pour mon originalité : une sociologue qui n'était pas issue du monde politique.

Mon enquête est donc fondamentalement différente de celles de Marc Abélès à l'Assemblée nationale et de Bruno Latour qui, pendant trois ans, assista, en tant qu'ethnologue, à la vie du Conseil d'État — même s'il était parfois consulté à telle ou telle occasion⁴ — ou de toutes les recherches des sociologues décidant de participer à la vie d'un milieu social — à l'hôpital, par exemple, comme le firent Erving Goffman⁵ ou, à sa suite, Jean Peneff⁶ —, *pour l'étudier*.

Il existe des précédents. On cite souvent à ce propos l'ouvrage classique que Nels Anderson, ancien *hobo* lui-même, a consacré dans les années 1920 aux *hobos*, sorte de vagabonds ou de SDF, pour adopter le vocabulaire contemporain⁷. Mais, quel que fût son passé, il mena ensuite une enquête, au sens classique du terme, à la fois pour satisfaire aux exigences académiques et pour répondre à la demande émanant des institutions d'assistance. Son expérience l'a évidemment aidé à accéder à une population qui lui était proche et à mieux la comprendre — contribuant à ce qu'elle ne soit plus interprétée exclusivement en termes de victimes —, mais elle n'a pas été le matériau premier sur lequel il a fondé ses analyses. Plus proches de mon cas, on peut évoquer l'ouvrage de David Hayano, joueur de poker qui mena une recherche sur les joueurs de poker, et fut contraint, pendant tout le temps de son enquête, de continuer à jouer tout en regardant jouer les autres⁸ ; ou encore l'enquête de Suzanne Krieger sur le milieu des lesbiennes dont elle faisait partie, qui se retrouva dans la situation d'interroger sur leur vie privée des enquêtées qu'elle avait connues dans sa propre vie personnelle⁹.

Il va de soi que participer au Conseil constitutionnel n'a pas le même sens existentiel et n'engage pas le chercheur

avec la même intensité. J'analyse plus loin le rapport relativement détaché que les conseillers les plus consciencieux entretiennent avec l'institution. Je n'échappe pas à la règle, ce qui est favorable à l'objectivation qu'impose la recherche sociologique. Je ne prenais pas pour objet un milieu social dans lequel j'aurais été « prise », comme l'était Pierre Bourdieu écrivant sur les professeurs d'université¹⁰. Contrairement à lui qui était l'un des principaux bénéficiaires du monde qu'il étudiait, j'y étais marginale. L'objectivation était rendue relativement aisée parce que je n'étais pas vraiment engagée dans le jeu social. Inversement, il ne faudrait pas penser que j'aie été sans cesse aux aguets, en observateur détaché, en spectateur, engagé ou non. J'ai participé avec conviction et autant de conscience professionnelle que possible aux décisions et à la vie collective. Dans la pratique de tous les jours j'ai oublié mon rôle d'observatrice. Même quand le projet de mener une analyse sociologique a progressivement pris forme, l'effort pour mettre à distance mes propres pratiques et mes propres réactions ne m'a pas empêchée de rester pleinement un acteur à d'autres moments et de me passionner comme les autres en faveur de telle ou telle solution ou telle ou telle formule dans la rédaction d'une décision ; je ne trahis pas le secret des délibérés en mentionnant qu'un mot (« notamment » ou « au demeurant », par exemple...) ou une virgule peuvent susciter une grande passion tant, parfois, selon les rédacteurs, ils peuvent avoir de conséquences. Prise dans l'action, il m'est arrivé de quitter la salle des réunions plénières indignée par la décision qui venait d'être adoptée. J'ai été pleinement un acteur social avant d'objectiver mon expérience pour mieux comprendre sa signification et avoir un regard nouveau sur l'institution.

« La dialectique sans fin entre le rôle de membre (qui participe) et celui d'étranger (qui observe et rend compte)

est au cœur du concept même de travail de terrain. Il est difficile de jouer les deux rôles en même temps. L'une des solutions consiste à les séparer dans le temps »¹¹. C'est ce que j'ai fait. On ne peut se dédoubler de manière continue, même s'il est possible, rétrospectivement, d'avoir une attitude réflexive sur sa propre position et sa propre action. C'est ce qu'observait Everett Hughes lorsqu'il évoquait le fait que « le sociologue rendait compte dorénavant d'observations qu'il avait faites non pas comme un étranger à part entière, mais dans une certaine mesure en tant que membre d'un groupe, même si, à l'évidence, tout membre d'un groupe devient en quelque sorte un étranger dans l'acte même d'objectiver et de rendre compte de ses expériences »¹². Bien que je fusse socialement proche des autres conseillers, le projet sociologique créait effectivement une distance spécifique. Une conjonction de relations imprévisible et imprévue que je décris plus loin m'a permis d'être nommée membre du Conseil constitutionnel et de pratiquer, si l'on se pique de méthodologie, non pas « l'observation participante », mais ce que je propose d'appeler « la participation observante », participation devenue progressivement, avec le temps, de plus en plus observante. Pourrait-on aussi parler d'égo-sociologie, comme les anthropologues ont avancé l'idée d'auto-ethnographie et les historiens celle d'égo-histoire ?

Je montrerai plus loin comment les conseillers, étant donné leur âge et les caractéristiques objectives de l'institution, continuent à s'identifier avant tout à la carrière professionnelle qui, avant leur nomination, a donné un sens à leur vie. J'ai pu l'observer en ce qui me concerne. J'ai été plongée dans un autre monde, alors que mes études et mes intérêts intellectuels auraient dû me donner le sentiment qu'il était familier. En même temps, j'ai pris une conscience quelque peu douloureuse du regard que

les membres du Conseil pouvaient porter sur l'université. Une femme ne s'habille pas de la même façon pour aller à l'École des hautes études en sciences sociales ou rue de Montpensier (sans oublier les autres palais de la République où se déroulent les cérémonies officielles) ; les bureaux du troisième étage qui sont jugés par un ancien conseiller d'une simplicité rustique paraissent fort luxueux à une universitaire. Mais, plus encore, la perception que les autres conseillers avaient des sciences sociales ne correspondait guère à la haute conception que je me fais de la recherche et de l'université. Les courriels envoyés à tous les membres de l'École des hautes études en sciences sociales (à « tout le monde », « tlm ») que je lisais rue de Montpensier en donnaient une image que j'aurais parfois eu de la peine à défendre devant mes collègues du Conseil constitutionnel. Les juristes attachés à la rigueur des termes et du raisonnement jugent volontiers que le langage des sciences sociales est peu précis et que la sociologie est une science bien « molle ». Il m'arrivait de me sentir proche d'eux alors que ma conscience d'être universitaire était renforcée par la situation. Je n'en gardais pas moins en même temps une forte conscience de ma naïveté d'universitaire plongée dans un univers qui n'était pas le mien. Je n'ai pas toujours échappé au sentiment d'être une sorte de Bécassine, côtoyant par hasard le monde politique.

Si mes collègues restaient avant tout conseillers d'État, préfets ou hommes politiques, je ne cessais pas d'être sociologue. Tout au long des années, j'ai été sensible à l'absence d'échanges entre le monde des sciences sociales, auquel je continuais à appartenir intellectuellement et réellement, et celui de la politique que j'approchais, fût-ce de loin. Les références intellectuelles, les lectures et les loisirs des autres conseillers me sont restés étrangers.

Contrairement à eux, je ne lisais pas les livres consacrés par les listes des « meilleures ventes » publiées par les hebdomadaires. Mon époux, auquel l'un des conseillers demandait s'il avait lu l'ouvrage, récemment paru, du Premier ministre de l'époque sur les Cent-Jours, avait répondu : « Non, je suis historien ! », mais l'ironie de cette réponse n'avait pas été perçue par son interlocuteur... J'ai encore vivant le souvenir de ma stupéfaction quand, aimablement, le président, au cours du déjeuner qui suit les séances plénières, après avoir entendu mes collègues évoquer longuement leurs souvenirs et leurs projets de chasse à courre, m'a demandé tout naturellement : « Vous chassez ? » Dans ma famille, le dimanche, en universitaires consciencieux, que les autres conseillers percevaient sans doute comme des petits-bourgeois, on a toujours écrit ou préparé des cours.

Ma participation à la Haute Juridiction, pour reprendre le terme des constitutionnalistes, m'a fait prendre conscience, plus que je ne l'avais fait jusque-là, de ce qu'être sociologue n'était pas seulement un métier, mais une manière de vivre et d'essayer continûment de comprendre le monde ; c'est une mise à distance permanente de ses pratiques, une objectivation de ses conduites et de ses réactions, mode d'être que je ne partageais avec aucun des autres conseillers. Autant qu'une distance à ses rôles sociaux, le sociologue pratique une distance à soi qui, en l'occurrence, m'a heureusement préservée de toute tentation de me prendre pour sage...

Les sociologues distinguent volontiers la situation créée par l'enquête selon que le chercheur est de niveau social supérieur ou inférieur aux enquêtés. Dans ce cas, je serais tentée d'avancer que mon pedigree exclusivement universitaire me classait dans une catégorie « autre », évidemment plus proche des « juristes » que des « politiques » — définis

selon la typologie présentée plus loin —, de toute évidence beaucoup plus modeste que les personnalités issues du monde politique ou que les juristes qualifiés par une carrière prestigieuse dans la haute fonction publique. De la position des intellectuels non médiatiques j'ai perçu, dès mon arrivée, un signe clair dans l'accueil que le président Guéna a réservé aux nouveaux membres nommés en 2001 : en dehors de tout ordre protocolaire ou mondain, il citait d'abord l'homme politique connu, en évoquant son père qui avait été également un homme politique connu, puis le conseiller d'État, en évoquant son père qui avait également été conseiller d'État, et, enfin, l'universitaire, en évoquant son père, intellectuel de renom qualifié en l'occasion exclusivement de professeur à l'École nationale d'administration. Il va de soi que sa courtoisie se manifestait également à l'égard de tous.

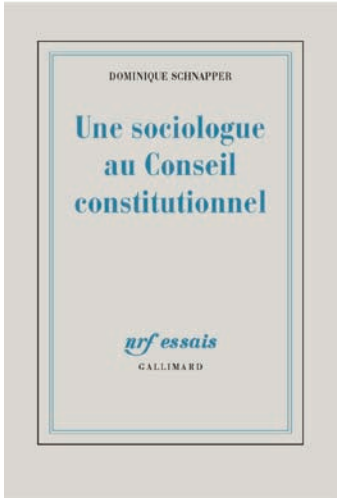
Ma participation a comporté des limites. En effet, je n'appartenais pas au milieu politique, dont le Conseil constitutionnel est l'un des éléments. Avant d'être nommée, je n'en connaissais que ce qu'un citoyen dit éclairé et lecteur régulier du *Monde* en comprend. Je n'avais eu aucun autre contact avec l'institution. D'ailleurs, lorsque je suis venue me présenter au président tout de suite après l'annonce officielle, je me suis d'abord rendue au Conseil d'État voisin. J'avais participé, en 1988, à une réunion d'historiens rassemblés dans son bureau par le président Badinter pour organiser la célébration du bicentenaire de l'émancipation des Juifs en 1989, mais je ne me souvenais que très vaguement du lieu où cette rencontre avait eu lieu. À la seule exception d'Alain Lancelot, mon collègue de l'Institut d'études politiques, qui acheva son mandat quand je fus nommée en 2001, je ne connaissais personnellement aucun des conseillers qui avaient été nommés avant moi, aucun de ceux qui furent nommés en même

temps que moi ni aucun de ceux qui furent nommés après moi. Or, j'étais seule dans ce cas. Les membres arrivés en 2004 et 2007 tutoyaient la plupart des conseillers déjà en place et le secrétaire général, qu'ils avaient fréquentés le plus souvent depuis longtemps ; si ce n'était pas le cas, le tutoiement de rigueur au Conseil d'État dans la même génération était immédiat ; j'ai voussoyé tout le monde pendant neuf ans et je me suis souvent sentie plus proche des membres du service juridique et du service de documentation que des autres conseillers. Ces derniers se retrouvaient régulièrement en dehors de la rue de Montpensier à l'occasion de rencontres officielles ou amicales — ce qui n'était pas mon cas. Ils continuaient à appartenir à des réseaux politiques ou à des institutions de la haute fonction publique, où ils avaient mené toute leur carrière professionnelle et où les plus jeunes d'entre eux la poursuivraient ensuite. Absorbée à mon arrivée par la participation et l'observation quotidiennes, j'ai d'abord sous-estimé le rôle que jouaient les relations que les conseillers, le secrétaire général et a fortiori le président ne cessent d'entretenir avec leurs pairs dans les autres lieux de la politique et de la haute administration. Leur mandat prenait sens, pour eux, dans une carrière professionnelle plus ou moins directement liée à ce monde. C'en était l'une des étapes : pour les plus nombreux, c'était une semi-retraite ou une consécration avant la fin de toute véritable activité professionnelle ; pour les plus jeunes, moins nombreux, l'opportunité de préparer une fin de carrière brillante.

Qu'on l'analyse en termes de « jeu » dans une analyse stratégique ou de « système » dans une analyse structurale, le Conseil est l'une des pièces d'un ensemble qui comprend le président de la République et le Premier ministre, leurs conseillers et leurs services, le secrétaire général du gouvernement et ses services, les assemblées

Œuvres de Dominique Schnapper (suite)

- LA RÉVOLUTION INVISIBLE, RECHERCHES SUR LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE, Association pour l'histoire de la Sécurité sociale, 1989.
- L'EUROPE DES IMMIGRÉS, ESSAI SUR LES POLITIQUES D'IMMIGRATION, François Bourin, 1992.
- MUSULMANS EN EUROPE, ouvrage collectif sous sa direction et celle de Bernard Lewis, Actes Sud, Observatoire du Changement Social, 1992 (trad. en anglais).
- CONTRE LA FIN DU TRAVAIL, Textuel, 1997 (trad. en portugais).
- LA COMPRÉHENSION SOCIOLOGIQUE. DÉMARCHE DE L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE, PUF, « Le lien social », 2000, nouvelle édition revue et augmentée, « Quadrige », 2005 (trad. en portugais).
- EXCLUSIONS AU CŒUR DE LA CITÉ, ouvrage collectif sous sa direction, Anthropos, « Sociologiques », 2001.
- AU FUR ET À MESURE. CHRONIQUES 2000-2002, Odile Jacob, 2003.
- THE INTEGRATION OF IMMIGRANTS IN EUROPEAN SOCIETIES. NATIONAL DIFFERENCES AND TRENDS OF CONVERGENCE, ouvrage collectif sous sa direction et celle de Friedrich Heckmann, Stuttgart, Lucius & Lucius, 2003.
- DIASPORAS ET NATIONS, Odile Jacob, 2006 (avec Chantal Bordes-Benayoun).
- LES MOTS DES DIASPORAS, Éditions de l'université Toulouse-Le Mirail, 2008 (avec Chantal Bordes-Benayoun).
- LA CONDITION JUIVE EN FRANCE. LA TENTATION DE L'ENTRE SOI, PUF, « Le lien social », 2009 (avec Chantal Bordes-Benayoun et Freddy Raphaël).



Une sociologue au Conseil constitutionnel Dominique Schnapper

Cette édition électronique du livre
Une sociologue au Conseil constitutionnel
de *Dominique Schnapper*

a été réalisée le 26/02/2010 par les Editions Gallimard.
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage, achevé
d'imprimer le 17 février 2010 (ISBN : 9782070125708)

Code Sodis : N32188 - ISBN : 9782072311864

Numéro d'édition : 167846